

Répartition des charges d'habitation en cas de divorce

Par **LEMETAYER**, le **30/09/2009** à **13:30**

Bonjour,

Je suis propriétaire à hauteur de 12% d'une maison.

Je suis séparée de mon ami (propriétaire des 88% restant) depuis juillet 2008.

Nous avons tous les deux déménagés, la maison est vide et en vente.

Concernant les charges (taxe d'habitation, locaux...) à quelle hauteur dois-je légalement contribuer ?

Je vous remercie de votre réponse.